

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°633) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE COUPERIN, A MONSIEUR ANTOINE BARET A TITRE PAYANT

DÉCISION N° AU-19-476 EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de Monsieur Antoine Baret, domicilié 168 avenue de Paris, 94300 Vincennes, pour s'entrainer seul à l'orgue, dans la salle Couperin, les lundis du 25 novembre 2019 au 24 février 2020 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9 h à 10 h;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec Monsieur Antoine Baret, domicilié 168 avenue de Paris, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 100 € TTC (cent euros) pour les frais de location, afin de s'entrainer seul à l'orgue, dans la salle Couperin les lundis du 25 novembre 2019 au 24 février 2020 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9 h à 10 h;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191203-lmc1H6

094-219400801-20191203-Imc1H6949H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2019

Date de Publication: 03/12/2019